

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER, À MONTMAGNY, LE MARDI 12 MARS 2013 À 20H00 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :

MESDAMES

- LAURENCE HALLÉ, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- THÉRÈSE MERCIER, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- MARIE-EVE PROULX, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

MESSIEURS

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ROSARIO BOSSÉ, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- ANDRÉ CLAVET, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- MARTIN FOURNIER, représentant de la municipalité de Lac-Frontière
- GILLES GIROUX, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- YVES LAFLAMME, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

EST ABSENT : PIERRE THIBAUDEAU, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la session ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

2013-03-01

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour pour la session du 12 mars 2013 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
 - 3.1 Session du 12 février 2013
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
 - 5.1 Boues de fosses septiques
 - 5.2 MADA
 - 5.2.1 État de situation
 - 5.3 SISCA
 - 5.3.1 Adoption du plan d'action
 - 5.4 Modification de l'entente en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés

- 5.5 Évaluation foncière
 - 5.5.1 Modernisation
 - 5.5.2 Ressource humaine
- 5.6 Hydro Québec – Services aux clients
- 5.7 Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2012
- 5.8 Bilan - Gestion des matières résiduelles 2011 et 2012
- 5.9 Poste de la SQ
 - 5.9.1 Contrat d'entretien ménager 2013-2014
 - 5.9.2 Dénégement des accès au bâtiment et du stationnement
- 5.10 Édifice Amable-Bélanger – Option An 2 pour l'entretien ménager
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 6.1 Modification de zonage municipal et avis d'opportunité
 - 6.2 Pacte rural
 - 6.2.1 Projets
 - 6.2.2 Fin de l'entente
 - 6.2.3 Laboratoire rural
 - 6.3 Avis à la CPTAQ
 - 6.3.1 Berthier-sur-Mer
 - 6.4 Projets régionaux
 - 6.4.1 ZIP Sud de l'estuaire
 - 6.4.2 Montmagny et les Îles
 - 6.4.3 Parc des Appalaches
 - 6.4.4 Transport collectif
 - 6.4.5 Autres projets
 - 6.5 Nomination d'un fonctionnaire désigné pour le RCI 2007-56
- 7. CORRESPONDANCE
 - 7.1 Réforme de l'assurance-emploi
- 8. FINANCES
 - 8.1 Comptes de février 2013
 - 8.2 État des revenus et dépenses au 7 mars 2013
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
3.1 SESSION DU 12 FÉVRIER 2013

2013-03-02

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session du 12 février 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ

4. RENCONTRE

5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
5.1 BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

- CONSIDÉRANT que dans le cadre d'un appel d'offres publié en janvier 2013, la MRC de Montmagny demandait des prix pour la collecte, le transport et le traitement des boues de

fosses des résidences permanentes ou saisonnières de bâtiments non desservis par un réseau d'égout sur son territoire;

- CONSIDÉRANT que l'entreprise Campor Environnement inc. a été la seule entreprise à déposer une soumission et que, tel que le permet l'article 938.3 du code municipal, les parties ont négocié une convention modifiant à la baisse les prix proposés par soumission;

2013-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR: M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER à Campor Environnement Inc. le contrat pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses du territoire pour les cinq prochaines années, soit du 1^{er} mai 2013 au 31 décembre 2017, aux conditions fixées dans l'entente entre les parties.

D'AUTORISER le préfet et la directrice générale à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

ADOPTÉ

5.2 MADA

5.2.1 ÉTAT DE SITUATION

M. Daniel Samson, chargé de projet MADA, est entré en poste le 18 février dernier. Son travail a consisté principalement à lire toute la documentation transmise par le CLD et la MRC afin de bien comprendre le mandat et la démarche.

Une rencontre de travail a également eu lieu avec l'organisme Carrefour Action municipal le jeudi 7 mars dernier avec le CLD, Mme Laurence Hallé (représentante élue de la MRC) et Communications régionales Montmagny.

Un premier plan de travail est déposé.

5.3 SISCA

5.3.1 ADOPTION DU PLAN D'ACTION

CONSIDÉRANT le plan d'action établi par la Table SISCA reconnue par la MRC de Montmagny;

2013-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. LOUIS LACHANCE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny accepte le plan d'action en solidarité et inclusion sociale en Chaudière-Appalaches soumis par la Table régionale de la MRC de Montmagny mandatée par la MRC à cet effet.

ADOPTÉ

5.4 MODIFICATION DE L'ENTENTE EN MATIÈRE D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BOISÉS PRIVÉS

2013-03-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARTIN FOURNIER
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale de la MRC de Montmagny à signer pour et au nom de la MRC de Montmagny l'entente en matière d'application de la réglementation relative à la protection et la mise en valeur des boisés privés.

ADOPTÉ

5.5 ÉVALUATION FONCIÈRE

5.5.1 MODERNISATION

La MRC de Montmagny prévoit faire des tests au cours de l'année 2013 pour l'intégration de la modernisation de l'évaluation foncière en collaboration avec CIB afin qu'en 2014 on procède au transfert des données avec le logiciel modifié.

Pour les matrices graphiques, on vient d'apprendre que cela aura également des impacts techniques et financiers. Dossier à suivre.

5.5.2 RESSOURCE HUMAINE

Mme Pascale Gagnon, technicienne en géomatique à l'emploi de la MRC de Montmagny depuis 1994, nous a annoncé son départ. La MRC a procédé à un affichage de poste afin de recruter une ressource rapidement.

2013-03-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny remercie sincèrement Mme Pascale Gagnon pour ses années de service au sein de la MRC de Montmagny. La qualité de son travail et son professionnalisme ont été grandement appréciés.

ADOPTÉ

5.6 HYDRO-QUÉBEC – SERVICES AUX CLIENTS

- CONSIDÉRANT que plusieurs MRC et municipalités du Québec ont fait état des longs délais de desserte par Hydro-Québec;

- CONSIDÉRANT que l'UMQ a fait une demande aux MRC/municipalités/villes du Québec de l'informer des problématiques rencontrées, s'il y a lieu;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a fait une vérification auprès des municipalités locales afin de vérifier si effectivement il y a des problématiques avec de longs délais d'intervention de raccordement avec Hydro Québec;

2013-03-06A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
 APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny avise l'UMQ des problèmes rencontrés sur notre territoire.

QU'une copie soit également acheminée à Mme Chantale Gilbert de Hydro-Québec pour information et pour suivi.

ADOPTÉ

5.7 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT 2012

2013-03-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny approuve le rapport « Programme d'aide financière aux MRC » pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 pour la réalisation des attentes en regard d'une subvention de 108 900 \$.

ADOPTÉ

5.8 BILAN – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2011 ET 2012

Le conseil prend acte du dépôt de rapport et demande que celui-ci soit médiatisé (point de presse ou autre) afin d'en informer la population.

5.9 POSTE DE LA SQ

5.9.1 CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER 2013-2014

2013-03-08

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat d'entretien ménager soit confié à Les Services Ben-Son au coût de 24 383 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} mai 2013 au 30 avril 2014 pour l'entretien ménager du poste de la Sûreté du Québec pour un service 7/7.

QUE le contrat exclus cependant le déneigement des entrées piétonnes et des portes de garage du poste de la SQ.

ADOPTÉ

5.9.2 DÉNEIGEMENT DES ACCÈS AU BÂTIMENT ET DU STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT la proposition de déneigement de l'entreprise Jacques et Raynald Morin inc. au coût de 375 \$ (+ taxes et la MRC fournit l'abrasif) pour les entrées piétonnes et de garage et au coût de 2 800 \$, plus taxes, pour le déneigement du stationnement (service 24 heures/24 et 7 jours/7) pour la saison 2013-2014;

2013-03-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny accepte l'offre globale au coût de 3 175 \$, plus les taxes, pour le déneigement du stationnement et les entrées piétonnières/garage pour la saison 2013-2014, le tout tel que soumis dans la proposition du 6 mars 2013.

ADOPTÉ

5.10 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER – ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a accepté, par la résolution n° 2012-05-05, la soumission de GDI EMPRO, plus bas soumissionnaire conforme, pour l'entretien ménager du bâtiment Édifice Amable-Bélanger avec une option de douze mois additionnels à être exercée au plus tard le 30 avril 2013;

2013-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC de Montmagny confirme utiliser l'option de douze mois additionnels pour l'entretien de l'Édifice Amable-Bélanger pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014 au coût de 45 961,26 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
6.1 MODIFICATION DE ZONAGE MUNICIPAL ET AVIS D'OPPORTUNITÉ

2013-03-10A

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un avis d'opportunité à la Ville de Montmagny pour le règlement d'emprunt numéro 1119 pour l'exécution de travaux de réaménagement d'une partie de la Rue Saint-Jean-Baptiste Est et de l'Avenue de la Fabrique.

QUE la MRC de Montmagny confirme que ce projet est conforme au schéma d'aménagement, document complémentaire et à ses divers règlements en vigueur.

ADOPTÉ

6.2 PACTE RURAL

6.2.1 PROJETS

Centre communautaire de Sainte-Apolline-de-Patton

2013-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 16 716,15 \$ pour la réalisation d'un projet d'amélioration du Centre communautaire de Sainte-Apolline-de-Patton, un projet totalisant un investissement prévu de 69 780,15 \$.

QUE cette résolution remplace la résolution sur le même sujet adoptée en février 2013.

ADOPTÉ

Centre des loisirs de Berthier-sur-Mer

2013-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. YVES LAFLAMME
APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Berthier-sur-Mer, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 35 276 \$ pour la réalisation d'un projet d'amélioration du Centre des loisirs de Berthier-sur-Mer, un projet totalisant un investissement prévu de 53 198,23 \$.

ADOPTÉ

Site Internet – Centre de plein air de Sainte-Apolline

2013-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la Corporation du Centre de plein air de Sainte-Apolline, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 2 000 \$ pour la réalisation d'un site Internet, un projet totalisant un investissement prévu de 3 380 \$.

ADOPTÉ

Église de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

2013-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny verse à la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, dans le cadre du Pacte rural, une aide financière de 14 000 \$ pour la réalisation d'un projet d'amélioration de la sonorisation de l'église de Saint-Pierre, un projet totalisant un investissement prévu de 24 639 \$.

ADOPTÉ

6.2.2 FIN DE L'ENTENTE

- CONSIDÉRANT qu'une information provenant du ministère laisse entendre que toutes les sommes non investies seraient réclamées et même celles pour les projets non réalisés selon les engagements des promoteurs.

2013-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX
APPUYÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny demande au gouvernement du Québec, avec qui elle a conclu une entente de développement et de mise en valeur des collectivités rurales par le biais du Pacte rural, de permettre aux promoteurs de projets acceptés avant le 31 mars 2013 par le Pacte rural, de pouvoir terminer d'investir les sommes engagées au plus tard le 31 décembre 2013, et ce, dans un but de saine gestion des argents publics.

ADOPTÉ

Adoption du rapport annuel et reconduction du plan de travail

Rapport annuel

- CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny, pour l'année 2012, est complété conformément aux exigences prévues par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

- CONSIDÉRANT que le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport;
- CONSIDÉRANT que les actions réalisées et les objectifs atteints, tel qu'inscrit dans ce rapport, sont conformes au plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et correspondent aux objectifs de la Politique nationale de la ruralité;

2013-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ
 APPUYÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny, de l'année 2012 et de faire parvenir la copie papier de ce rapport accompagnée de cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

Plan de travail

- CONSIDÉRANT qu'il est prévu, dans la Politique nationale de la ruralité, que le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC doit être révisé annuellement;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a prévu une révision annuelle de son plan de travail du Pacte rural (section « *La démarche suivie* » page 17) :
- CONSIDÉRANT que la révision annuelle du plan de travail du Pacte rural est prévue suite au dépôt du bilan annuel du Pacte rural;
- CONSIDÉRANT que, suite aux conclusions du rapport annuel présentées par les agent(e)s de développement rural, le Comité de mise en œuvre du Pacte rural recommande de maintenir, sans modification pour la prochaine année, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny;

2013-03-17

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
 APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE maintenir sans modification, pour l'année 2013, le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Montmagny et de faire parvenir cette résolution à Mme Chrystine Huot de la direction régionale de la Chaudière-Appalaches du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

6.2.3 LABORATOIRE RURAL

- CONSIDÉRANT que les cinq objectifs du Programme de laboratoire rural, issu de la PNR 2007-2014, sont édictés de la façon suivante :
 - . Répondre aux initiatives des milieux ruraux désirant emprunter une direction innovante, mais n'ayant pas les moyens financiers ou techniques suffisants pour le faire;
 - . Démontrer la capacité de renouveler la ruralité;
 - . Explorer de nouvelles avenues de solutions aux problématiques rurales en misant en particulier sur des approches ou modèles coopératifs et communautaires;
 - . Accroître la maîtrise des milieux ruraux sur leur avenir et sur leur développement à partir d'initiatives dont ils sont les initiateurs et les concepteurs;
 - . Explorer les initiatives pendant un nombre suffisant d'années afin d'en mesurer tout le potentiel en combinant une aide financière et un accompagnement technique. L'objectif des expérimentations thématiques consiste à en dégager des avenues gagnantes qui pourront servir de vitrine aux autres territoires ruraux;
- CONSIDÉRANT que dans le contexte de ladite politique, le MAMROT a accepté le projet « La Centaurée : Centre de formation, d'expérimentation et de diffusion de cirque équestre » et la signature d'un protocole d'entente couvrant la période comprise entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013;
- CONSIDÉRANT la signature d'un protocole d'entente à cet effet entre le MAMROT, La Centaurée, le Laboratoire de cirque équestre et la municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire couvrant la période comprise entre le 31 mars 2008 et le 31 mars 2013;
- CONSIDÉRANT l'engagement du MAMROT de verser, aux conditions fixées dans le protocole, une somme de 540 000 \$ par année ventilée selon les modalités prévues au protocole d'entente;
- CONSIDÉRANT que les sommes prévues pour les années 2007 à 2012 ont été versées par le MAMROT conformément à l'entente;
- CONSIDÉRANT que pour l'année 2012-2013, dernière année de mise en œuvre du projet, l'aide financière devant être versée était répartie de la façon suivante :
 - . Un premier versement représentant 80 % du montant maximal prévu pour l'année 2012-2013 soit 72 000 \$, versé au plus tard le

31 mars 2013; conditionnellement au dépôt, avant le 31 décembre 2012, d'un rapport faisant état des activités menées et de l'utilisation des montants reçus et des besoins de financement pour compléter le projet;

- . Un deuxième et dernier versement représentant 20 % du montant prévu pour l'année 2012-2013, soit 18 000 \$, versé dans les trois mois suivant la fin du projet prévu pour le 31 mars 2013, conditionnellement au dépôt d'un rapport faisant état de l'ensemble des activités menées au cours des six années de réalisation du laboratoire et de l'utilisation des montants reçus;
- CONSIDÉRANT que par une lettre du 6 février 2013, le MAMROT a avisé La Centaurée que le ministère entendait annuler le dernier versement de 90 000 \$ éligible en mars et juin 2013 en raison du fait que, lors d'un comité de suivi en octobre et novembre 2012, il aurait été mentionné que La Centaurée poursuivrait ses activités dans les installations déjà construites de sa partenaire, la Luna Caballera, situation que le MAMROT interprète comme représentant un défaut de respecter les engagements souscrits par les parties à l'entente;
- CONSIDÉRANT qu'aucune décision n'a été prise relativement à la localisation de la poursuite des activités de formation de La Centaurée, cette orientation n'était qu'une hypothèse et n'a été évoquée qu'à titre d'éléments de réflexion, comme effectué régulièrement lors des comités de suivi du laboratoire;
- CONSIDÉRANT que La Centaurée a déposé, au MAMROT, son rapport annuel 2011 et son plan d'action pour l'année 2012 conformément aux exigences inscrites dans le protocole d'entente signé avec la MAMROT;
- CONSIDÉRANT que le rapport annuel 2011 et le plan d'action 2012 a été accepté par le MAMROT, tel que déposé;
- CONSIDÉRANT qu'en aucun temps, au cours de l'année 2012, le MAMROT n'a signifié une quelconque mise en garde liée au non-respect des engagements de La Centaurée et à la possibilité de non-paiement des travaux réalisés en 2012 par La Centaurée;
- CONSIDÉRANT par ailleurs que depuis la signature du protocole d'entente, La Centaurée, par un travail soutenu et constant, poursuit sans cesse trois objectifs, soit :
 - . Mettre sur pied un centre de formation en cirque équestre en collaboration avec le Cégep de La Pocatière, le CLÉ et l'École de cirque de

- Québec en vue d'obtenir une attestation d'études collégiales;
- . Créer des spectacles de cirque équestre;
 - . Diffuser des spectacles de cirque équestre;
- CONSIDÉRANT que La Centaurée travaille à construire un projet unique au Québec, lequel implique différents partenariats et, par conséquent, exige du dévouement, de l'acharnement et des délais inhérents à ce type de projet;
 - CONSIDÉRANT que les décisions prises par La Centaurée l'ont toujours été et le seront toujours dans un objectif d'une saine gestion du projet, d'une saine gestion des fonds publics et dans un esprit de respecter les objectifs visés par les laboratoires ruraux;
 - CONSIDÉRANT que La Centaurée entreprend chacune de ces démarches dans le but d'être un organisme durable et autonome après la phase des laboratoires;
 - CONSIDÉRANT les résultats atteints jusqu'à maintenant, notamment avec la reconnaissance de La Centaurée comme diffuseur, la mise en œuvre de formation professionnelle, les activités de création et de résidence artistique, le développement de collaboration avec les partenaires tel que prévu dans le projet présenté;
 - CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny juge très important ce projet pour le développement rural et le développement des municipalités de son territoire;
 - CONSIDÉRANT que la MRC désire que le MAMROT révise sa position, tout en étant avisé que la MRC entend apporter toute sa collaboration pour la poursuite du projet;

2013-03-18

IL EST PROPOSÉ PAR : M. GILLES GIROUX
APPUYÉ PAR : MME MARIE-EVE PROULX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE demander au MAMROT de s'en remettre aux modalités de versement des sommes prévues au protocole d'entente avec La Centaurée en lui versant les sommes prévues pour 2013 et donc, de réviser le contenu de la lettre du 6 février 2013.

ADOPTÉ

6.3 AVIS À LA CPTAQ

6.3.1 BERTHIER-SUR-MER

La CPTAQ demande à la MRC un avis sur l'opportunité et la conformité d'agrandissement des infrastructures de traitement des eaux usées de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

2013-03-19

Il est recommandé d'émettre un avis favorable de la MRC à ce projet d'infrastructures municipales en zone agricole à Berthier-sur-Mer considérant qu'il s'agit d'un agrandissement des installations actuelles, que ces infrastructures seront bénéfiques pour l'environnement et qu'il y aura peu d'impact sur la zone agricole.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN
APPUYÉ PAR : M. YVES LAFLAMME

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité pour le projet d'agrandissement des infrastructures de traitement des eaux usées de la municipalité de Berthier-sur-Mer.

QUE la MRC de Montmagny informe également la CPTAQ que ce projet d'infrastructure est opportun dans un contexte de développement des communautés locales en respect des normes environnementales.

ADOPTÉ

6.4 PROJETS RÉGIONAUX

6.4.1 ZIP SUD DE L'ESTUAIRE

Tel que proposé par les MRC, la ZIP coordonnera la concertation de la mise en valeur du fleuve entre Berthier-sur-Mer et Rivière-du-Loup.

6.4.2 MONTMAGNY ET LES ÎLES

Il y a une bonne réponse par les intervenants approchés pour la campagne promotionnelle Montmagny et les Îles et un montant de 10 000 \$ devrait être atteint pour des actions promotionnelles. La compagnie Transport Gylmir a accepté que ses remorques soient lettrées avec l'appellation « Montmagny et les Îles ». Quatre à six remorques devraient donc sillonner les routes du Québec au cours de la prochaine année.

6.4.3 PARC DES APPALACHES

Depuis la dernière rencontre de la MRC, le Parc des Appalaches a tenu deux événements d'envergure : Le Festival de la Raquette sur les sites de la montagne Grande-Coulée et du secteur du Mont Sugar Loaf (150 participants de partout au Québec) et les Internationaux de traîneaux à chiens sur le site des Tourbières de Saint-Just-de-Bretenières (100 équipes dont 40 % de l'extérieur du Québec).

En plus, deux journalistes ont été reçus pour réaliser des reportages sur la trottinette des neiges. Ces relations médiatiques récentes ainsi que celles faites

au cours de la dernière année ont fait en sorte que quatre articles dans les journaux, revues ou sur Internet ont été diffusés au cours du dernier mois.

6.4.4 TRANSPORT COLLECTIF

Le projet de guichet unique pour les intervenants en besoin de transport collectif a été préparé et déposé dans le cadre du programme SISCA.

6.4.5 AUTRES PROJETS

Table GIRT (terres publiques)

Le mardi 26 mars prochain, aura lieu l'assemblée annuelle de la table de Gestion intégrée des Ressources et du Territoire (GIRT) et la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches aura à se prononcer sur les trois membres qu'elle propose pour représenter le monde municipal au sein de ce groupe visant à harmoniser les usages et interventions sur les terres publiques.

6.5 NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR LE RCI 2007-56

2013-03-20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME LAURENCE HALLÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE nommer M. Vincent Rioux à titre de fonctionnaire désigné pour l'application du règlement n° 2007-56 et suivants pour le territoire de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

ADOPTÉ

7. CORRESPONDANCE

7.1 RÉFORME DE L'ASSURANCE-EMPLOI

Dépôt d'une correspondance reçue à ce sujet de la FQM mentionnant la menace que la réforme représente pour l'avenir des communautés.

8. FINANCES

8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2013

2013-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ CLAVET
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la liste des comptes à payer de février 2013 soit acceptée.

No	Montant	Fournisseur
C1300089	128.16	Desrosiers, Jean-Guy
C1300090	1 490.41	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300091	630.94	Association des directeurs généraux

C1300092	2 385.73	Infotech
C1300093	252.95	Association des chefs en sécurité incendie
C1300094	20 470.00	MRC de Bellechasse
C1300095	6 618.63	Électro Saguenay Itée
C1300096	400.00	Unité régionale de loisirs et de sports
C1300097	79.04	IDC Informatique
C1300098	410.11	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1300099	7 480.23	SSQ – Groupe financier/Ass. coll.
C1300100	94.98	Québec linge, service d'uniformes
C1300101	31.04	Sani-Fontaines inc.
C1300102	270.19	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1300103	69.60	Hallé, Laurence
C1300104	290.89	Corporation Sun Média
C1300105	573.04	Cytech Corbin
C1300106	11 823.94	Les Concassés du Cap inc.
C1300107	11.16	Laurentide Re/Sources inc.
C1300108	57.77	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300109	58.00	Distributions S.M. (2009) inc.
		Organisme de bassins versants de la Côte-du-
C1300110	500.00	Sud
C1300111	54.99	Fleuriste Le Sourire du bonheur
C1300112	2 000.00	Programme PAD
C1300113	3 463.00	Programme LAAA
C1300114	6 000.00	Programme PRU
C1300115	103.66	Télus Québec
C1300116	656.66	Revenu Canada
C1300117	18 032.24	Ministre du Revenu du Québec
C1300118	1 190.70	Desjardins Sécurité financière
C1300119	428.04	Télus Mobilité
C1300120	800.02	Comm. adm. de régime de retraite
C1300121	7 017.04	Revenu Canada
C1300122	35.58	Cogeco câble S.E.N.C.
C1300123	1 125.00	Ville de Montmagny
C1300124	825.00	Ville de Montmagny – Chèque annulé
C1300125	66.24	Giroux, Gilles
C1300126	1 756.26	Bureautique Côte-Sud enr.
C1300127	209.66	Fédération québécoise des municipalités
C1300128	350.00	Association des directeurs généraux
C1300129	42.00	L'Épi d'or – Boulanger pâtisserie
C1300130	241.91	Servitech inc.
C1300131	804.83	Télus Québec
C1300132	1 382.01	IDC Informatique
C1300133	218.44	Michel Proulx – La Clef de sol
C1300134	5 000.00	Corp. Développement Rivière Daaquam
C1300135	502.22	Les Alarmes Clément Pelletier inc.
C1300136	84.32	Hallé, Laurence
C1300137	546.64	Cytech Corbin
C1300138	130.78	Appalaches Télécom inc.
C1300139	15.56	Pause-café Coli-Bris inc.
C1300140	18.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1300141	2 886.83	Réseau québécois des CFER
C1300142	3 736.69	Service d'entretien Empro inc.
		Organisme de bassins versants de la Côte-du-
C1300143	180.00	Sud
C1300144	577.23	Télus Québec
C1300145	2 960.10	SSQ – Investissement et retraite
C1300146	2 643.97	Hydro Québec
C1300147	396.24	Hydro Québec
C1300148	10 086.72	Hydro Québec
TOTAL	129 870.39 \$	

ADOPTÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 129 870.39 \$.

Nancy Labrecque, directrice générale

8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES PRÉLIMINAIRES AU 7 MARS 2013

Un état des revenus et dépenses est déposé en date du 7 mars 2013.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. VARIA OUVERT

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2013-03-22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ROSARIO BOSSÉ
APPUYÉ PAR : MME THÉRÈSE MERCIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 20h57.

Jean-Guy Desrosiers, préfet

Nancy Labrecque, dir. gén. et sec.-très.